



*Section Interco **CFDT***

Région Normandie

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 17 NOVEMBRE 2023

DECLARATION PREALABLE DES REPRESENTANTS **CFDT**

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration, chers collègues,

Monsieur le Président, l'Administration nous a annoncé que vous nous feriez l'honneur de votre présence lors de ce Comité social territorial pour nous présenter des « mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents ».

Nous avons bien noté que le terme mesures était au pluriel dans l'ordre du jour.

A défaut d'en savoir plus, la **CFDT** souhaite vous rappelez ses revendications en matière de pouvoir d'achat, en espérant que vous répondrez dès aujourd'hui à certaines d'entre elles.

En premier lieu, comme évoqué dans notre courrier en date du 7 juillet dernier, la **CFDT** demande l'attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'ensemble des agents qui en remplissent les conditions et à hauteur des plafonds maximaux permis par le décret du 31 octobre dernier, c'est-à-dire de 300 à 800€.

Toutefois, l'enjeu va au-delà de l'attribution d'une prime dont la vocation est d'être « exceptionnelle ». Il s'agit de garantir aux agents une évolution régulière et favorable de leur pouvoir d'achat.

La **CFDT** revendique donc :

- Une renégociation du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents, en favorisant les agents de catégorie C et B,
- L'alignement du régime indemnitaire des contractuels sur postes non-permanents sur celui des agents sur postes permanents,
- La suppression de la réfaction du régime indemnitaire pour maladie,
- L'amélioration de la participation employeur à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance),
- La revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants, qui s'élève à 6 € et n'a pas évolué depuis plus de 10 ans,
- L'attribution de titres restaurants pour les agents des lycées lorsqu'ils ne disposent pas de la restauration scolaire (permanences),
- La mise en place de l'indemnité de télétravail.

Au-delà du pouvoir d'achat, la **CFDT** souhaite vous rappelez certaines de ses revendications relatives aux conditions de travail des agents régionaux :

- Une renégociation sur la pénibilité des métiers, en particulier pour les agents des lycées et l'augmentation du nombre de jours de congés correspondant,
- L'élaboration d'un plan dit « sénior » afin de mettre en place des mesures spécifiques pour les agents en fin de carrière, dans un contexte de report de l'âge de départ à la retraite et en lien avec la cessation progressive d'activités,
- La création de postes permanents correspondant à la réalité des besoins et le respect du référentiel métiers (emplois repères) de la collectivité,
- La mise en place d'actions plus massives en matière de santé au travail, en particulier pour prévenir les risques psycho-sociaux,
- La mise en place d'un droit à la déconnexion et d'un plan d'actions pour lutter contre la surcharge d'informations (infobésité)

Alors que la Région rencontre de plus en plus de difficultés à retenir et recruter sur certains métiers, l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail est, pour la **CFDT**, plus que jamais d'actualité.

Merci de votre attention.

Les représentant(e)s **CFDT** au Comité social territorial